

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00896
Numéro SIREN : 401 158 308
Nom ou dénomination : 7 SUR 7 RESTAURATION

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2017 sous le numéro de dépôt 16151

①

BILAN — ACTIF

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONT

DGFIP N° 2050-SD 2017

11 DEC. 2017

Désignation de l'entreprise : 7 SUR 7 RESTAURATION

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *

1 | 2 |

Adresse de l'entreprise 28 AVENUE GABRIEL PERI 95100 ARGENTEUIL FRANCE

Durée de l'exercice précédent *

1 | 2 |

Numéro SIRET * 4 0 1 1 5 8 3 0 8 0 0 0 1 5

Néant ☐ *

				Exercice clos le, 3 1 0 3 2 0 1 7					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC						
	Frais de développement *	CX	CQ						
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG						
	Fonds commercial (1)	AH	AI						
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	38 049	22 195	15 854			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM						
	Terrains	AN	AO						
	Constructions	AP	AQ						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS						
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	674 167	396 148	278 019			
Immobilisations en cours	AV	AW							
Avances et acomptes	AX	AY							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT						
	Autres participations	CU	CV						
	Créances rattachées à des participations	BB	BC						
	Autres titres immobilisés	BD	BE	1 550		1 550			
	Prêts	BF	BG						
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	402		402			
TOTAL (II)		BJ	BK	714 168	418 343	295 825			
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	21 737		21 737			
	En cours de production de biens	BN	BO						
	En cours de production de services	BP	BQ						
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS						
	Marchandises	BT	BU						
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW						
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	2 334		2 334			
	Autres créances (3)	BZ	CA	87 417		87 417			
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC						
	Valuers mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE						
Disponibilités	CF	CG	604 462		604 462				
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	11 685		11 685				
TOTAL (III)		CJ	CK	727 635		727 635			
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	1 441 803	418 343	1 023 460			
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2017

Désignation de l'entreprise		7 SUR 7 RESTAURATION		Néant ☐ *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....10 000.....)			DA	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK			DC			
	Réserve légale (3)			DD	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ			DG			
	Report à nouveau			DH	482 060		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	23 635		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	516 695		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
TOTAL (III)			DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	58 791		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI			DV	107 546		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	150		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	203 555		
	Dettes fiscales et sociales			DY	133 523		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Compte régull.	Autres dettes			EA	3 200		
	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	506 765			
Ecart de conversion passif *			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 023 460			
RENVUOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			Écart de réévaluation libre			1D	
			Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	491 807		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 7 SUR 7 RESTAURATION		Néant ☐ *	
		Exercice N	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires
		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FC
	Production vendue { biens * services *	FD	FF
		FG	FI
		FJ	FL
	Chiffres d'affaires nets *		
	Production stockée *		FM
	Production immobilisée *		FN
	Subventions d'exploitation		FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)		FP
	Autres produits (1) (11)		FQ
Total des produits d'exploitation (2) (I)		FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*		FS
	Variation de stock (marchandises)*		FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*		FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*		FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*		FW
	Impôts, taxes et versements assimilés *		FX
	Salaires et traitements *		FY
	Charges sociales (10)		FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions	GA
			GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *	GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD
	Autres charges (12)	GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)		GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM	
	Différences positives de change	GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO	
Total des produits financiers (V)		GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *	GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR	
	Différences négatives de change	GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT	
Total des charges financières (VI)		GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		7 SUR 7 RESTAURATION		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	28 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	28 000		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 986		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	8 504		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	10 490		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	17 510		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 915 258		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 891 623		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	23 635		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	19 010	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	8 064	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	147 889	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	8 064
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	AMENDES PENALITES			56			
	SOLDE FRNS			1 930			
CESSION IMMO			7 534		28 000		
DIVERS			970				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/03/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/03/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 023 460,06 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 23 635,34 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 13/07/2017 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants : diminution des charges de personnel pour un montant de 33 509euros.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts pour maintenir l'emploi dans notre entreprise, dans un climat économique morose.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 714 168

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	38 552		503	38 049
Immobilisations corporelles	724 235	25 748	75 816	674 167
Immobilisations financières	1 952			1 952
TOTAL	764 739	25 748	76 319	714 168

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 418 343

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	18 894	3 805	503	22 195
Immobilisations corporelles	401 401	63 028	68 282	396 148
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	420 295	66 833	68 785	418 343

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais constitution	38 049	0	38 049	Non amortiss.
Install. agenc. amenag.t.p	43 774	0	43 774	3 à 7 ans
Immo corp renov et suite	493 329	0	493 329	5 à 10 ans
Instal.agenc.amenag. t.f	5 828	0	5 828	3 à 10 ans
Materiel de bureau et informatique	25 441	0	25 441	3 ans
Mobilier	105 795	0	105 795	5 à 10 ans
TOTAL	712 216	0	712 216	

3.2 - Etat des créances = 101 838

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	402		402
Actif circulant & charges d'avance	101 436	101 436	
TOTAL	101 838	101 436	402

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 2 425**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	1 113
Autres créances	1 311
Disponibilités	
TOTAL	2 425

3.4 - Charges constatées d'avance = 11 685

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 10 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	500	20,00	10 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	500	20,00	10 000

4.2 - Etat des dettes = 506 615

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	58 791	43 833	14 957	
Dettes financières diverses	107 546	107 546		
Fournisseurs	203 555	203 555		
Dettes fiscales & sociales	133 523	133 523		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	3 200	3 200		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	506 615	491 657	14 957	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 97 868

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	28 232
Dettes fiscales & sociales	69 636
Autres dettes	
TOTAL	97 868

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 2 861 262

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	2 837 222	99,16 %
Prestations de services	8 469	0,30 %
Produits des activités annexes	15 570	0,54 %
TOTAL	2 861 262	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 2 425

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	1 113
Clients factures a etablr plc(41810000)	1 113
Autres créances :	1 311
R.r.r obtenir 2016/2017(40980000)	341
Produits a recevoir(44870000)	970
TOTAL	2 425

8.2 - Charges constatées d'avance = 11 685

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constataees d'avance(48600000)	5 907
Pub l.c. d'avance(48610000)	5 778
TOTAL	11 685

8.3 - Charges à payer = 97 868

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	28 232
F.f.n.p bilan (40810000)	28 232
Dettes fiscales et sociales :	69 636
Dettes provisio. pour congés payes(42820000)	48 237
Autres charges a payer(42860000)	4 062
Charges sociales sur congés payes(43820000)	11 026
Autres charges a payer(43860000)	1 503
Autres charges a payer(44860000)	4 808
TOTAL	97 868

SEPT SUR SEPT RESTAURATION

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000,00 euros
Siège social : 28, Avenue Gabriel Péri 95 100 ARGENTEUIL
401 158 308 RCS PONTOISE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 SEPTEMBRE 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2017 s'élevant à 23 635,34 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	23 635,34 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	482 059,94 euros
Pour former un bénéfice	-----
distribuable de	505 695,28 euros
A titre de dividendes aux associés	100 000,00 euros
Soit 200,00 euros par part	-----
Le solde	405 695,28 euros

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 1^{er} novembre 2017.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 400,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 99 600,00 euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000,00 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000,00 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être



formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

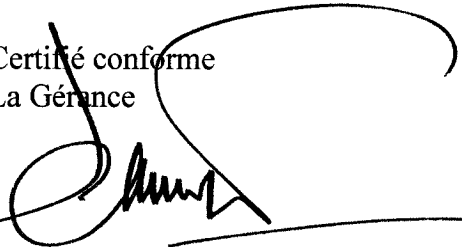
Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 septembre 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

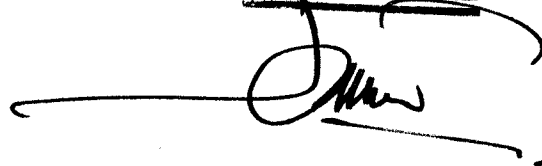



SEPT SUR SEPT RESTAURATION

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000,00 euros
Siège social : 28, Avenue Gabriel Péri 95 100 ARGENTEUIL
401 158 308 RCS PONTOISE

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 SEPTEMBRE 2017

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**



Madame, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 mars 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 mars 2017, l'activité de la Société a été conforme à son objet social. Le résultat bénéficiaire dégagé sur l'exercice est en diminution par rapport à celui de l'exercice précédent du fait de la baisse de notre chiffre d'affaires et ce malgré la réduction de nos charges.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 mars 2017, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.



Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2017 sont le développement de notre chiffre d'affaires ainsi que le maintien de nos charges à un juste niveau afin d'améliorer nos résultats bénéficiaires.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 861 261,76 euros contre 3 226 200,23 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 11,31 %.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 25 968,42 euros contre 6 891,56 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 835 008,26 euros contre 947 266,18 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 11,85 %.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 032 936,89 euros contre 1 160 813,95 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 11,01 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 62 848,15 euros contre 83 641,24 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 24,85 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 606 439,25 euros contre 623 526,71 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 2,74 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 120 737,03 euros contre 108 560,51 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 11,21 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 27 contre 25 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 66 833,53 euros contre 78 643,80 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 15,01 %.



Le montant des autres charges s'élève à 149 519,39 euros contre 166 494,16 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 10,19 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 2 874 322,50 euros contre 3 168 946,55 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 9,29 %.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 12 907,68 euros contre 64 145,24 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 79,87 %.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -6 782,14 euros (-10 145,51 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 6 125,54 euros contre 53 999,73 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 88,65 %.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 17 509,80 euros contre -7 444,33 euros pour l'exercice précédent,
- d'un impôt sur les sociétés nul contre 4 783,00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2017 se traduit par un bénéfice de 23 635,34 euros contre un bénéfice de 41 772,40 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 43,41 %.

Au 31 mars 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 023 460,06 euros contre 1 026 045,48 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 0,25 %.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 23 635,34 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2017 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	23 635,34 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	482 059,94 euros
Pour former un bénéfice	-----
distribuable de	505 695,28 euros
A titre de dividendes aux associés	100 000,00 euros
Soit 200,00 euros par part	-----
Le solde	405 695,28 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 416 695,28 euros.

Le paiement des dividendes serait effectué à compter du 1^{er} novembre 2017.



Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 400,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 99 600,00 euros.

Nous vous rappelons que les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000,00 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000,00 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.



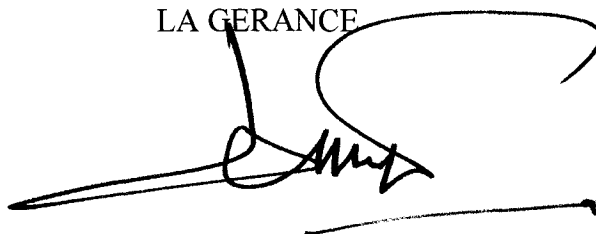
GERANCE ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Rémunération de la gérance

Nous vous proposons aussi de bien vouloir statuer sur la rémunération de la gérance.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' shape followed by a horizontal line and a small flourish.